

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 25 Février 2021

Le vingt-cinq février 2021 à 19.30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de La Hersonnière de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, Mme BASSET Sandrine, M. ROCABOY Michel, M. LE MAITRE François, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

M. RAULT Patrick pouvoir à M. BOUDARD Bernard, Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier, Mme JOUET Chrystelle pouvoir à Mme DUBOIS Amandine, Mme SOULABAILLE Anne-Marie pouvoir à Mme NEVO Chantal

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Mme BREUVART Sandrine

Secrétaire de Séance :

Mme CHAUVEL Isabelle

Décisions du Maire

AUCUNE DECISION

Arrêté du Maire

ARRETÉ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L 2122-24

VU le Code de l'Education,

VU les conditions météorologiques annoncées pour la journée du vendredi 12/02/2021 et la vigilance orange Neige Verglas sur tout le Département des Côtes d'Armor,

Le Maire de la Commune de PLEMET,

ARTICLE 1 : Les établissements suivant seront fermés pour la journée du vendredi 12/02/2021 :

- Ecole Simone Veil
- Les Ferrandiers

Délibérations du conseil municipal

3- Rapport des Commissions

Rapporteur : Mme NEVO Chantal,

Il a été présenté en séance l'objectif de ce point.

Désormais, il sera proposé aux conseillers municipaux, ayant assistés à des commissions intercommunales d'en faire un retour en séance de Conseil Municipal afin d'informer des thématiques abordées et décisions envisagées à l'échelle de l'EPCI.

4- Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur :M. BOUTRON Romain,

Dans les communes de + de 3500 habitants, un Débat sur les orientations Budgétaires doit avoir lieu dans les 2 mois précédent le vote du budget.

M. BOUTRON Romain, Adjoint aux FINANCES, a présenté au Conseil Municipal, un rapport sur les points marquants de la période 2014/2020, les orientations budgétaires 2021, les propositions d'investissements pluriannuels et prospective financière à l'horizon 2026 ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Sur la base de ce rapport, il a été proposé un débat sur les orientations budgétaires.

Le Conseil prend acte du Rapport d' Orientation Budgétaire et du débat d'orientation budgétaire ayant eu lieu.

Voté à l'unanimité

5- Changement de destination du Saint-Antoine

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a demandé au Conseil Municipal de régulariser la situation du bâtiment Saint-Antoine, propriété de la commune (voir la délibération 2020-12-130A) suite au projet de redynamisation du Centre-bourg. Il faut procéder à un changement de destination de ce dernier par le biais d'une déclaration préalable. Les surfaces dites de « restauration » seront modifiées par des surfaces appelées « artisanat et commerce de détail », étant donné qu'il ne s'agira plus d'un restaurant mais d'une épicerie maraîchère.

Il a été proposé au Conseil Municipal de valider la demande de Mme le Maire et d'effectuer la déclaration préalable pour demander le changement de destination du bâtiment.

Voté à l'unanimité

6- Affaires Foncières

6-1 Cession des parcelles 183D1689 et 183D1702

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition formulée par M. PINCEMIN Didier pour les parcelles ; 183D1689, d'une contenance de 2'985m² et de la parcelle 183D1702, d'une contenance de 6'979m².

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- De valider la proposition d'acquisition au prix global de 10'000 euros
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

7- PEDT – semaine à 4 jours

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Elodie, Adjointe aux affaires scolaires,

Les Membres du conseil Municipal ont été informés qu'une demande dérogatoire est actuellement en cours auprès de l'inspection académique pour permettre le maintien de l'organisation scolaire actuelle (semaine de 4j).

Les conseils des écoles du territoire de la Commune devront eux aussi émettre un avis sur ce point.

Le dossier complet est à transmettre à l'inspection pour le 8 mars au plus tard.

Il a été demandé aux membres du Conseil municipal de :

- Se prononcer sur le maintien ou non du rythme scolaire actuel
- Autoriser Mme le Maire ou l'Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Voté à l'unanimité

8- SDE – Éclairage public – Maison LE HO

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme Le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande faite par la Commune auprès du SDE en matière d'éclairage public pour la maison LE HO.

Le SDE a procédé à une étude de l'extension de l'éclairage public de la maison LE HO : un plan et un descriptif seront présentés en séance de Conseil Municipal. Il s'agit de prévoir un éclairage des parkings et des accès vers l'EHPAD et une option est proposée avec l'ajout de 2 mâts d'éclairage dans le parc. Le coût

estimé pour les travaux s'élève respectivement à 26.800 €TTC et 6.900 € TTC d'où une participation de la Commune de 16.129,62 € et 4.152,79 €.

Le coût total de l'opération est estimé à 33.700 € ttc (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). La participation de la Commune, compte tenu du règlement financier du SDE 22, s'élèverait à 20.282,41 €.

Mme Le Maire a précisé que si ce projet est adopté par les membres du Conseil Municipal (offre de base et / ou option), les crédits seront inscrits par anticipation au vote du BP 2021.

Voté à l'unanimité

9- Budget Commune – Vote de crédits par anticipation au vote du BP2021

Rapporteur : Mme Chantal, Maire

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal des dépenses nouvelles à engager en matière d'investissement sur le budget 2021 et sollicitera l'assemblée délibérante pour le vote de crédits par anticipation au vote du budget 2021.

FOURNISSEUR	OBJET DE LA DEPENSE	IMPUTATION			MONTANT TTC en €
		BUDGET	COMPTE	OP	
Locataire	Remboursement dépôt de garantie	CNE	165	NA	400
COGEO	Division parcellaire AI 225 & 1049	CNE	2111	137	1020
Etude de Me PINCEMIN	Honoraires suite acquisition parcelle ZH 52 issue de la ZH 79	CNE	2111	137	440
Devis en cours	Déboucheur révoluer pour le CTM	CNE	2188	211	800
LACROIX	Acquisition de panneaux	CNE	2188	156	3.000
ROUENEL	Acquisition d'un chauffe-eau pour logements communaux	CNE	2132	247	700
MANUTAN	Etal de marchand jeux	CNE	2188	160	250
Gilles LEDUC	Parcours de motricité	CNE	2188	160	900
Gwezenn Elagage	Création de plantation	CNE	2121	157	2.500
SERVICAD	Etudes et suivi de travaux des réseaux d'eaux pluviales	CNE	2315	233	18.000

Voté à l'unanimité

10- Budget Cuisine Centrale – Vote de crédits par anticipation au vote du BP2021

Rapporteur : Mme Chantal, Maire

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal des dépenses nouvelles à engager en matière d'investissement sur le budget 2021 et a sollicité l'assemblée délibérante pour le vote de crédits par anticipation au vote du budget 2021.

Il s'agit de prévoir des crédits pour l'achat de bac pour la cuisine centrale soit 500 € TTC

Voté à l'unanimité

11- Création de budget annexe

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme Le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Commune s'est portée acquéreur de différents commerces sur la Commune.

Compte tenu de la nature des prestations rendues, Mme Le Maire a précisé qu'un budget annexe serait à créer.

Les services du Centre des Finances Publiques ont été sollicités pour savoir si un budget annexe doit être créé. Mme Le Maire a précisé lors de la séance du Conseil Municipal de la nécessité ou non de créer un ou deux budgets annexes.

Si un budget annexe doit être créé, Mme Le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour la création d'un budget annexe assujetti à la TVA. Les dépenses et recettes seraient votées Hors Taxes et le budget serait voté par chapitre.

Mme Le Maire a sollicité également les membres du Conseil Municipal pour lui donner tout pouvoir pour procéder aux démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Mme Le Maire a confirmé lors de la séance du conseil municipal si cette opération doit être réalisée ou non.

Voté à l'unanimité

12-Questions Diverses

Mme POINEUF Elisabeth a fait un point sur la vaccination et les démarches effectuées pour accompagner les personnes ne pouvant elles même s'inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h15

Le secrétaire de séance,
Isabelle CHAUVEL



Le Maire,
Chantal NÉVO

